



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Le coq face au dragon : deux décennies de relations économiques franco-chinoises de la fin de la Seconde Guerre mondiale au milieu des années 1960 / Thierry Robin

éd. Droz, 2013

cote : 58.812

Consacré aux contacts économiques entre la France et la Chine au cours des deux décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, ce gros volume présente les résultats d'une recherche fondée sur le dépouillement de très nombreuses archives : archives diplomatiques de l'administration centrale du Quai d'Orsay et des postes consulaires français en Chine, archives ministérielles du Commerce extérieur, des Finances, archives douanières et parlementaires, archives d'entreprises – Air France, Berliet, SNCF, Banque d'Indochine et Crédit lyonnais - archives diplomatiques américaines et britanniques, fonds privés.

Le travail minutieux de l'auteur qui n'a laissé aucune pierre non retournée, aucun texte non analysé, aboutit à une narration très détaillée d'où naît une vision globale d'une période de transition fort complexe. L'ouvrage ne manquera pas de faire référence pour les spécialistes d'histoire des relations internationales aussi bien que pour les historiens de l'économie.

En dépit d'un style clair et d'un plan bien charpenté, l'ouvrage, on l'aura compris, n'est pas d'une lecture très facile. Il s'inspire d'une thèse soutenue à l'Institut d'études politiques de Paris et porte la marque de ses origines universitaires. L'auteur s'intéresse au contexte diplomatique et politique autant qu'aux faits économiques. Les développements progressent lentement, enrichis (et parfois alourdis) par de multiples références et citations. Mais le lecteur patient sera récompensé car il gagnera non seulement des connaissances historiques nouvelles mais une compréhension critique des relations économiques franco-chinoises, encore valable de nos jours en dépit des changements survenus en Chine comme dans le monde.

Le livre s'organise en quatre grandes parties chronologiques. Après les incertitudes qui caractérisent la fin de la guerre du Pacifique et le déroulement de la guerre civile, s'ouvre une période de relations étroitement contrôlées, dans le cadre de la guerre froide et de la politique d'embargo instaurée par le Cocom et le Chincom (1949-1952). L'amélioration du climat international apporté par la conférence de Genève en 1954 favorise les prises de contacts officieux entre administration chinoise et hommes d'affaires



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

français, (1952-1956). À partir de 1956 ces contacts s'intensifient et prennent un tour plus institutionnel sans qu'ils puissent être considérés comme un facteur déterminant du rétablissement en 1964 des relations diplomatiques entre France et Chine.

Ce qui caractérise les échanges économiques franco-chinois pendant toute cette période c'est leur faible importance (à cet égard il y a continuité avec une certaine anémie caractéristique de la période d'avant-guerre) ; c'est aussi, d'une année sur l'autre, une irrégularité liée aux aléas politiques. L'intervention des pouvoirs publics est en effet déterminante. On n'en attendait pas moins du régime dirigiste et planifié de Pékin, que l'auteur s'abstient de décrire. En revanche il donne un tableau très détaillé des organismes et des mécanismes d'intervention du côté français. Le Quai d'Orsay, le ministère des Finances, les administrations en charge du commerce extérieur et des douanes s'efforcent de mettre en œuvre une politique guidée par deux soucis majeurs : la préservation des intérêts coloniaux français en Indochine - de 1946 à 1954 la politique chinoise de la France est avant tout une politique indochinoise-, et d'autre part le maintien de l'alliance avec les États-Unis.

À la veille et au lendemain immédiat de la révolution de 1949 des contacts officiels ont été pris ou maintenus grâce à l'action de la Mission économique française en Extrême-Orient, structure de représentation économique créée sous l'égide des ministères des Affaires étrangères et des Finances et dirigée par l'ingénieur Henri Maux. Très vite cependant le nouveau régime communiste s'attaque aux intérêts français en Chine. À partir de 1952 la situation des entreprises françaises devient intenable. Soumises à de multiples pressions - de la part du fisc, des conseils ouvriers, des administrations locales - elles ne songent qu'à obtenir l'autorisation, chèrement vendue, de fermer leurs portes et de rapatrier leurs agents. C'est alors que la principale entreprise française de Shanghai, la Compagnie des tramways et d'éclairage électrique, est saisie par les autorités chinoises.

Le passé ainsi liquidé, les relations économiques franco-chinoises vont lentement s'établir sur de nouvelles bases. Les premières tentatives de relance sont le fait d'entrepreneurs liés aux Partis communistes français et soviétique tels que Jean-Baptiste Doumeng, président de la société Interagra, société d'exportation liée aux coopératives agricoles du Sud-Ouest, ou Charles Hilsum, qui dirige la Banque des pays de l'Europe du Nord. À l'occasion de la Conférence économique de Moscou d'avril 1952, des contacts sont pris qui aboutissent à l'envoi d'une première mission française à Pékin, emmenée par Bernard de Plas, président de la Fédération française de publicité. La prudente réserve du Quai d'Orsay et la pression américaine font avorter la réalisation des contrats qui sont alors signés.

Deux ans plus tard, en marge de la Conférence de Genève, les contacts se multiplient entre hommes d'affaires français et hauts responsables chinois mais n'aboutissent encore à aucun résultat concret, la pression américaine pour le maintien de l'embargo étant toujours aussi forte. À partir de l'automne 1954, cependant, les contacts officiels se font plus réguliers. Ils sont conduits à travers les ambassades de France à Berne et à Londres², et connaissent un certain degré d'institutionnalisation dont témoigne

² Rappelons que la Suisse et Grande Bretagne avaient d'emblée établi des relations diplomatiques avec la Chine communiste.



Académie des sciences d'outre-mer

en 1956 l'envoi de la mission Rochereau (du nom du président de la commission économique du Sénat). En dépit de l'importance des contrats signés et de l'assouplissement du financement autorisé par l'abandon du système de compensation, les échanges peinent à décoller. Les exportations françaises, qui ont triplé en 1956, retombent dès l'année suivante à leur niveau antérieur. La faute en est à l'embargo que les États-Unis ne supprimeront qu'en 1957, à la crise de Suez, qui fait de la France la cible de la politique anti-impérialiste de Pékin, au désir chinois de rééquilibrer son commerce extérieur en faisant jouer la concurrence parmi ses fournisseurs potentiels.

Stimulés par la rupture sino-soviétique et la réorientation consécutive des achats chinois vers le bloc non communiste, les échanges franco-chinois s'intensifient à partir de 1958. Ils sont portés par d'importants contrats de fourniture de matériel ferroviaire et de biens d'équipement (camions, machines). Cependant les obstacles politiques demeurent. Le problème de la normalisation des rapports avec la Chine fait partie d'un vaste contentieux diplomatique qui englobe le problème de Taiwan et l'attribution du siège réservé à la Chine au sein du conseil de sécurité à l'ONU. L'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle en 1958 ne change pas la position officielle de la France, qui demeure alignée sur la politique de ses alliés occidentaux et n'envisage pas d'initiative isolée. La guerre d'Algérie et la reconnaissance par la Chine du Gouvernement provisoire de la République algérienne en décembre 1958 ajoutent aux difficultés.

Après les accords d'Évian (mars 1962) de Gaulle retrouve une plus grande liberté de manœuvre. « Il ne faut pas, confie-t-il au Premier ministre britannique, laisser les Chinois mijoter dans leur jus » (cité p. 490). Dès lors les visites de délégations chinoises se multiplient. Ingénieurs et administrateurs chinois s'intéressent aux constructions navales, à l'industrie aéronautique, la sidérurgie, la mécanisation agricole. Ils cherchent à acquérir du matériel et tout autant à obtenir des contrats de formation et de transfert technologique.

La décision de normaliser les relations avec la Chine en 1964 découle pour une part de ce renforcement des liens économiques entre les deux pays. Elle est aussi favorisée par certaines convergences diplomatiques, comme le refus commun de souscrire au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Contrairement à une opinion souvent reçue, la normalisation n'a guère stimulé les échanges économiques franco-chinois : la faute en revient pour une bonne part à la Révolution culturelle qui à partir de 1966 freine la signature de nouveaux contrats et entrave la mise en œuvre de ceux qui avaient déjà été signés.

L'absence de relations officielles entre la France et la République populaire de Chine de 1949 à 1964 n'a donc pas constitué un obstacle insurmontable au développement des contacts économiques entre les deux pays. Ceux-ci ont été nombreux mais souvent peu productifs. Les échanges économiques sont demeurés précaires, soumis aux aléas de la politique internationale et de la politique intérieure chinoise. Au total la France après comme avant 1949 est restée une cliente et un fournisseur d'importance relativement secondaire. Ses échanges avec la Chine ont été alimentés au coup par coup par des gros contrats industriels négociés sous l'égide des pouvoirs publics. Après la rupture sino-soviétique la concurrence était très vive entre les nations européennes pour répondre à la demande chinoise et la normalisation précoce de ses rapports avec la Chine n'a pas conféré



Académie des sciences d'outre-mer

à la France d'avantage particulier, les Chinois faisant leur choix en fonction de critères purement économiques et financiers. « Nous pensions que les alouettes tomberaient toutes rôties, c'était faux » s'est exclamé Claude Chayet (cité p. 533), diplomate auquel revint la tâche de rouvrir l'ambassade de France à Pékin en 1964. Cette illusion d'un traitement privilégié réservé à la France en vertu d'une « vieille amitié » a cependant perduré et ne s'est pas encore complètement dissipée. Et l'auteur de conclure à juste titre : « La France doit compter sur ses seuls mérites économiques » (p. 561).

Marie-Claire Bergère